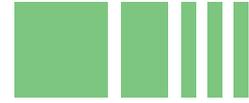


GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ



Comment je lutte contre les nuisibles dans mon quartier ?

Les nuisibles constituent un véritable problème de santé publique. Ils sont un frein au « bien vivre ensemble ». Pour lutter contre cette difficulté, il existe une réglementation afin d'en maîtriser la multiplication. Les collectivités, les propriétaires et les locataires ont chacun des responsabilités en ce qui concerne le signalement et le traitement des zones contaminées.

LUTTE CONTRE LES NUISIBLES QUI FAIT QUOI ?



REGLEMENTATION

AU NIVEAU NATIONAL

L'Etat met en place la réglementation nationale qui régit les obligations en matière de nuisibles.

AU NIVEAU LOCAL

Pour ce qui concerne les spécificités locales, se rajoute le règlement sanitaire départemental.

LES POUVOIRS PUBLICS

Carcassonne Agglo
Intervient sur les réseaux d'eau

Covaldem11
Collecte les déchets ménagers contenus dans vos poubelles.

Ville de Carcassonne

- Met en place annuellement deux campagnes de dératisation, en coordination avec **Suez Environnement** sur tous les quartiers de la ville.
- Le service hygiène de la Ville effectue des désinsectisations payantes sur demande des locataires ou des propriétaires (traitement contre les blattes, puces, punaises de lit...)

N°Vert 0800 66 66 41

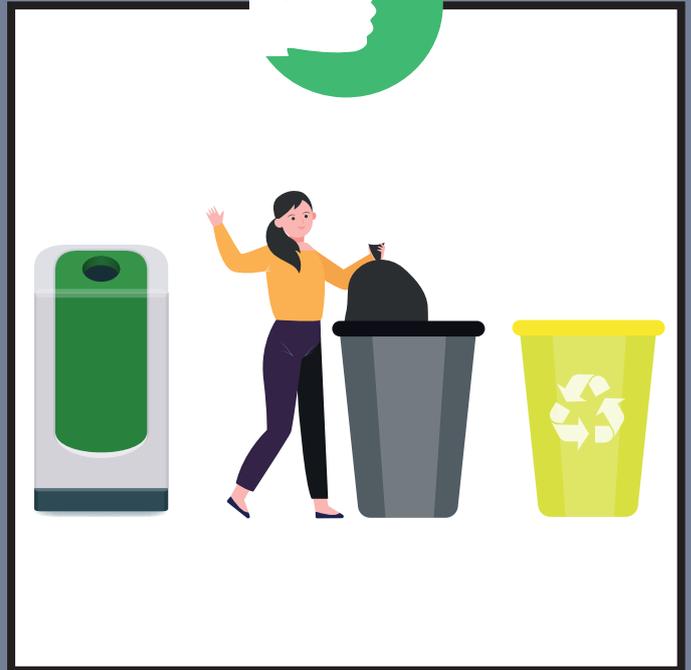
LES BAILLEURS SOCIAUX

- Mènent annuellement des campagnes de désinsectisation et de dératisation préventives.
- Ils traitent localement l'évacuation des encombrants et assurent la propreté sur leur patrimoine. Ils peuvent faire intervenir des entreprises sanitaires s'ils constatent une prolifération de nuisibles.



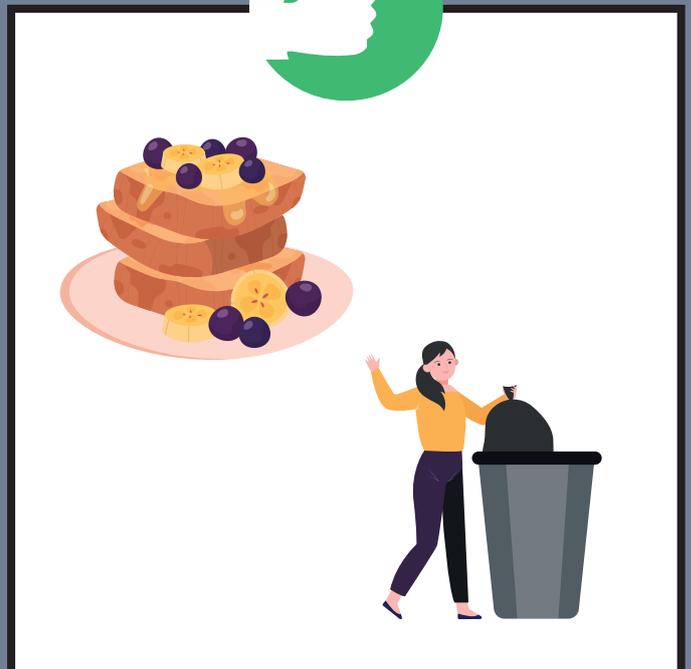
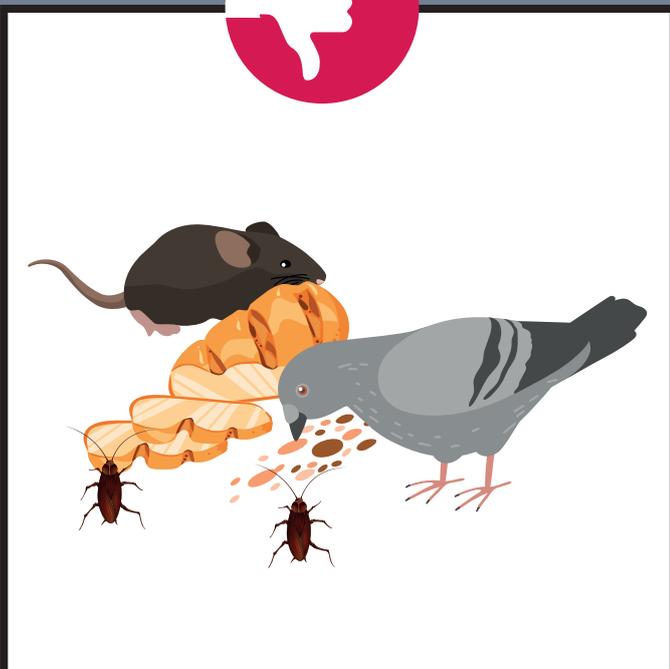
La Conte/Ozanam/Ste-Marie · Le Viguier/St-Jacques · La Bastide/Pont-Vieux
Fleming/La Reille · Grazailles

ORDURES MÉNAGÈRES



Si vous avez des animaux domestiques, **pensez à enlever les gamelles**, la nuit !

DÉPÔT DE PAIN



Déposer du pain dans les lieux publics attire les nuisibles (rats, cafards, pigeons).

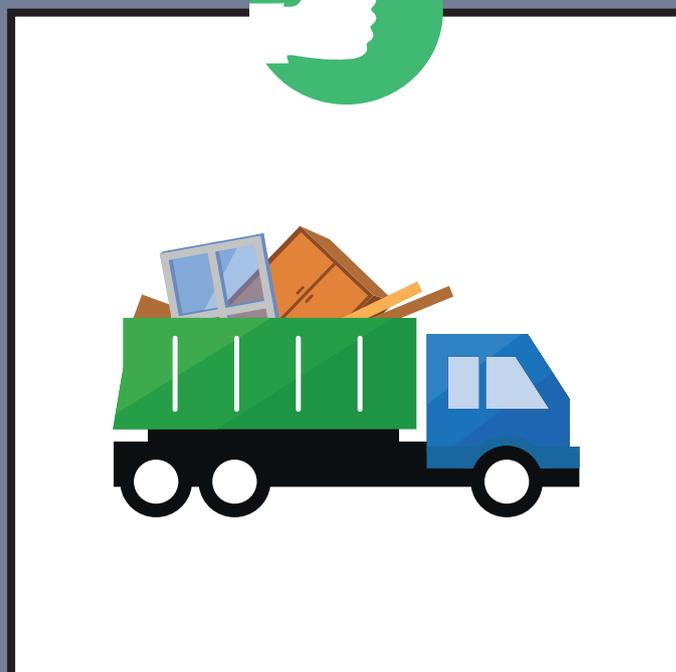
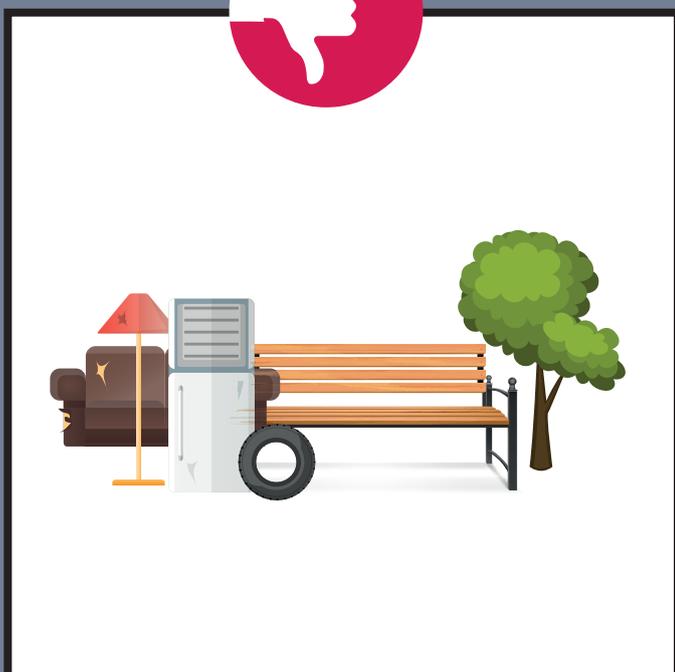
Vous pouvez **réutiliser votre vieux pain** pour cuisiner (le griller, faire du pain perdu, de la chapelure...). Vous pouvez aussi **le congeler** avant qu'il soit rassis, mais s'il vous en reste encore, il faut le **jeter dans un sac fermé dans les containers**, ou **donnez-le à des éleveurs d'animaux** qui s'en serviront pour nourrir leur élevage !

PIGEONS



Il est interdit de nourrir les pigeons dans des lieux publics, cela **augmente leur prolifération**.
Leurs excréments sont vecteurs de maladies et donc nocifs pour la santé de tous !

ENCOMBRANTS



Les meubles ou électroménager déposés sur l'espace public donnent une mauvaise image du quartier et peuvent présenter des risques de blessure ou même d'incendies. Plutôt que de se débarrasser de ses encombrants il est possible de : **les recycler, les donner, les réparer, retourner le petit électroménager auprès des vendeurs, déposer vos encombrants en déchèterie, faire appel au service encombrant de la mairie : N°Vert 0800 66 66 41.**

Les dépôts sauvages sont verbalisés **(68 à 15 000 €)** pour lutter contre cette mauvaise habitude.

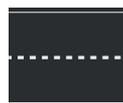
POURQUOI ?

LA GUP MOBILISE DIFFÉRENTS ACTEURS : HABITANTS, SERVICES TECHNIQUES, BAILLEURS, MÉDIATEURS, ANIMATEURS...



PARTICIPATION CITOYENNE

Habitants et Conseils Citoyens



VOIRIE

(stationnement, circulation...)



LA GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ (LA GUP), C'EST QUOI ?

Les signataires de la convention s'engagent pour améliorer la qualité de votre cadre de vie.



TRANQUILLITÉ, SÉCURITÉ ET SALUBRITÉ PUBLIQUE

(Tag, éclairage public, nuisance sonore, pollution, animaux nuisibles...)



PROPRETÉ URBAINE, DES ABORDS DES IMMEUBLES ET PROPRETÉ DES PARTIES COMMUNES DES BAILLEURS, GESTION DES DÉCHETS

(Déjections canines, conteneurs enterrés, encombrants...)

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

(Tonte, élagage, feuilles d'arbres...)

SACHONS NOUS MOBILISER ENSEMBLE POUR L'AVENIR DE NOTRE QUARTIER

CONTACT :

N°VERT DE VILLE DE CARCASSONNE : 0800 66 66 41

COVALDEM : <https://www.facebook.com/Covaldem11/>

FB ECO VOLONTAIRE : <https://www.facebook.com/Covaldem11/>

CONTACT CARCASSONNE AGGLO : frederic.fillaquier@carcassonne-agglo.fr